



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 juin à 18 heures,

Objet :

Apurement des opérations
pour compte de tiers –
Ecriture d'apurement

Délibération n° CS 2-11-2024

Membres :

En exercice : 40

Présents : 26

Représentés : 2

Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 28

Date de la convocation :

4 juin 2024

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera affichée au siège du
syndicat et mise à disposition sur le
site du SDES en juin 2024.

Secrétaire de séance élu :

Yves BERTHIER

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la halle Olympique
d'Albertville, 15 avenue de Winnenden à Albertville (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : David ATES, Benoit BADIN, Yves BERTHIER,
André BORREL, Jean-Louis BOUGON, Philippe BRANCHE (pouvoir de
Jean-Claude SIBUET-BECQUET), Raymond COMBAZ, Georges
COMMUNAL, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN,
Jean-Pierre FAZZARI, James HALLAY, Chantal MARTIN, François
MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Bruno MORIN, Jean-Claude RAFFIN
(pouvoir de Eric VAILLAUT), Marie-France RANCUREL, Christian
RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ, Raphaël
THEVENON, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER,
Sandrine BERTHET, Luc BERTHOUD, Gabriel BLANC, Roger BLANC-
COQUAND, Pierre BRUN, Frédéric BURNIER-FRAMBORET,
Guillaume DESRUES, Jean-Marc DRIVET, James DUNAND-
SAUTHIER, Yves DURBET, Christian FRISON-ROCHE, Yves
GRANGE, Nicolas MERCAT, Gérard MERLIN, Jean-Claude PARAVY,
Jean-Claude PERRIER, Armelle PERSON, Christophe PIERRETON,
René RUFFIER-LANCHE, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice
SANTAIS, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (pouvoir à Philippe
BRANCHE), Jean-Louis SILVESTRE, Alain THIEFFENAT, Serge
TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN), et
Guillaume VILLIBORD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Il est indiqué que les opérations réalisées pour le compte des communes sont constatées budgétairement au compte 458.

Ce compte enregistre les opérations d'investissement et de fonctionnement exécutées pour le compte de tiers. Le compte 458 est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses de celles de recettes. Pour cela, le compte est complété respectivement du chiffre 1 « Dépenses » (compte 4581) et du chiffre 2 « Recettes » (compte 4582).

Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

Or, il apparaît que plusieurs opérations particulièrement anciennes ne présentent pas un solde équivalent (au détriment du SDES).

Ce déséquilibre s'explique :

- En raison d'une mauvaise affectation de la dépense (4 dossiers pour un montant total de 3 074,10€).
Dans la mesure où ces erreurs sont anciennes et qu'il apparaîtrait inopportun de solliciter les communes concernées pour le remboursement de sommes parfois très faibles, il est proposé d'apurer les comptes concernés en créditant les comptes 4582 concernées via une subvention d'équilibre du compte 204.

- En raison de l'abandon du projet par la commune (5 dossiers pour un montant total de 17 170 000 €)

En l'absence de disposition mettant à la charge de la commune les dépenses encore lieu d'apurer les comptes concernés en créditant les comptes 4582 concernées via une subvention d'équilibre du compte 204.

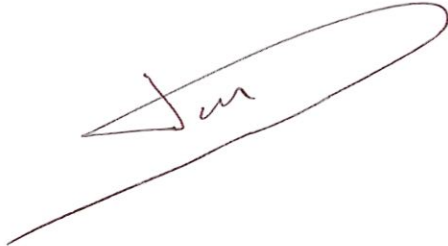
Il y a lieu de noter que les conventions liant le SDES aux communes intègrent dorénavant une obligation de remboursement des sommes acquittées par le SDES dès lors que la commune abandonne le projet étudié. La liste des opérations concernées figure en annexe de la présente délibération.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver l'apurement des comptes 458 listés en annexe de la présente délibération ;**
- ▶ **D'approuver le versement de subvention d'équilibre aux comptes mentionnés dans ladite annexe pour un montant total de 20 253,16 €.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

*Le secrétaire de séance,
Yves BERTHIER*



Pour extrait conforme,

*Le Président du SDES,
Michel DYEN*



Rapport n°	Apurement des opérations pour compte de tiers – Ecriture d'apurement Annexe 1- Désignation des opérations
CS 2-11-2024	

Projets abandonnés par les communes

Désignation opération	N°Opération	Montant à régulariser
BEAUFORT IMPASSE DE LA POMPE LES GLIERES	19002	3 804.00 €
ST COLOMBAN DES VILLARDS Secteur Comberousse les roches	19064	3 538.08 €
FONCOUVERTE LA TOUSSUIRE La Chapelle	20005	2 727.00 €
BOURGET DU LAC secteur Bourg Sortie Nord	20036	3 809.98 €
RUFFIEUX Route des Moulins	21031	3 300.00 €
		17 179.06 €

Erreurs imputations

Désignation opération	N°Opération	Montant à régulariser
ST MAURICE DE ROTHERENS Chef-lieu Beyrin	16012	120.00 €
HAUTELUCE Les maisons les côtes le Praz	16026	2 664.00 €
ST BERON RD 1006 Poste Bourg	16030	216.00 €
La Balme Les Marmots TR2	17030	74.09 €
		3 074.09 €